

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 7 Mai 2008

L'an deux mil huit, le sept mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt quatre avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Patrice BOUDIGNAT, Maire

Etaient présents : Monsieur Patrice BOUDIGNAT, Madame Sylvie LEYMAN – 1^{er} Adjoint, Monsieur Jean-Pierre ROCIPON – 2^{ème} Adjoint, Monsieur Jérôme DARIDAN – 3^{ème} Adjoint, Monsieur Pape DIOUF, Madame Françoise GATELLIER, Monsieur Dominique GAUFILLIER, Monsieur Hervé MANDON, Madame Nathalie TAVOLETTA, Madame Mercedes TIMOTHEE.

Absents excusés et représentés : Monsieur Rodolphe RENAIIS pouvoir à Monsieur Patrice BOUDIGNAT

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame Nathalie TAVOLETTA

Aucune remarque n'ayant été formulée, le Procès Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 14 avril 2008 a été adopté à l'unanimité.

Le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, déclare la séance ouverte à 20H35.

Le Maire demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir apporter un avenant au compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 23 mars 2008 à l'issue de laquelle le Maire et ses Adjointes ont été élus. En effet, Le Maire sortant (Claude DELAGNEAU) ou son Premier Adjoint (Marie-France BOURALI) ne se sont pas présentés pour ouvrir la mairie et installer les nouveaux élus comme il doit être procédé.

ACHAT D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE LA COMMUNE

Le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal l'acquisition de deux parcelles cadastrées D 1418 et D 1419 pour une surface totale de 11 ares. Le Prix défini avec le propriétaire est de 440 euros.

Ces deux parcelles étant mitoyennes de l'ancienne décharge municipale, elles nous permettront de protéger le site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** l'acquisition de ces deux parcelles cadastrées D 1418 et D1419 pour la somme définie avec le propriétaire de 440€. Les frais du présent acte étant à la charge de la Commune. Le Conseil Municipal donne tout pouvoir au Maire afin de régulariser l'acte d'acquisition.

11 VOIX POUR

ATTRIBUTION DE LA DOTATION A L'AGENT RECENSEUR ET AU COORDONNATEUR COMMUNAL

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal du montant de la dotation de l'Insee devant être attribuée à l'agent recenseur et au coordonnateur communal soit 746.00€ brut qui nous a été adressée par un P503 du 1^{er} avril 2008.

La réglementation en vigueur pour les agents recenseurs permet occasionnellement à un élu d'aider l'agent recenseur et de toucher en contrepartie un remboursement pour ses frais de missions sur présentation des justificatifs.

Martine FOSSOYEUX, Agent recenseur accepte le reversement pour le tiers de son indemnité à Marie-France BOURALI, Coordonnateur communal (1^{er} Adjoint sur l'ancienne municipalité au moment du recensement), soit le montant de 248.67€ brut.

Celle-ci sera réglée après présentation des justificatifs de ses frais de missions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité.**

11 VOIX POUR

BILAN POUR LA DEMOUSTICATION

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le traitement contre les moustiques s'effectuera par hélicoptère. Un repérage ayant déjà été réalisé, le traitement se fera donc le 19 mai 2008. Il précise que le coût de cette opération sera certainement plus élevée que l'année dernière et dépassera certainement le budget prévu à cet effet, du fait que celle-ci s'effectuera à nouveau en hélicoptère et non en ULM comme l'année dernière.

NOMINATION DES DELEGUES AU SEP (Syndicat d'Etudes et de Programmation)

Lors du Conseil Municipal du 23 mars 2008, ont été nommés les membres représentant la Commune pour chaque Syndicat Intercommunal, le SEP ayant été oublié, le Maire rappelle donc qu'il est nécessaire de nommer quatre membres du Conseil Municipal en qualité de représentants au Syndicat d'Etudes et de Programmation

Sont nommés donc par l'Assemblée Délibérante :

2 titulaires : Monsieur Patrice BOUDIGNAT – Monsieur Jean-Pierre ROCIPON

2 suppléants : Monsieur Dominique GAUFILLIER – Monsieur Hervé MANDON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité.**

11 VOIX POUR

DELIBERATION POUR LE REVERSEMENT DU BUDGET DE L'EAU SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que les agents municipaux effectuent régulièrement des travaux pour le compte du service de l'eau (détection et palliation de fuite d'eau, installations de nouveaux compteurs, changement des canalisations en plomb etc etc...). Il y a deux budgets différents, un pour la Commune et un pour le service de l'eau et les agents communaux sont rémunérés sur l'année par le budget de la Commune.

Le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal que le budget de l'eau reverse une somme forfaitaire (10% environ des salaires des agents municipaux) soit 10 000€ sur le budget de la Commune pour indemniser la Commune du temps de travail passé au profit du budget de l'eau. Un mandat de 10 000 € sera donc effectué sur le budget de l'eau et un titre de la même somme sera également effectué sur le budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **donne à l'unanimité** son accord pour le reversement de cette somme.

11 VOIX POUR

QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT

Ont participé à cette réunion :

- Patrice BOUDIGNAT
- Hervé MANDON
- Rodolphe RENAI
- Jean-Pierre ROCIPON

Elus membres de la Commission Eau et Assainissement

- Sylvie LEYMAN
- Gérard LEYMAN
- Alain LECHENEAU
- Jean-Michel BOURGOIN
- Claude BOURGOIN
- Philippe FONTENELLE
- Alain DILHUIT
- Roger JARQUIS

Habitants de la Commune invités à la réunion

Le Maire résume rapidement aux membres du Conseil Municipal la réunion de la Commission Eau et Assainissement du 20 avril 2008. Il a donc annoncé aux personnes participant à cette réunion que la Commune était sous un système dérogatoire et que celui-ci arrivait à échéance le 15/12/2009.

EAU POTABLE

En ce qui concerne l'eau potable, le Maire rappelle que trois solutions sont à étudier :

1/ Rapprochement avec les communes voisines, Hermé ou le Mériot sous réserve de leur disponibilité en eau.

2/ Rapprochement avec VEOLIA afin que la Commune achète directement de l'eau à la Commune de Sourdun

3/ Poursuivre une étude municipale en essayant de maintenir l'autonomie de la Commune (Yonne Ingenierie).

ASSAINISSEMENT

Concernant, l'assainissement, le Maire rappelle que l'étude qui avait été proposée par Concept Environnement avait favorisé l'assainissement individuel rendant l'assainissement collectif très coûteux et peu attractif. Il fait donc part du souhait de certains habitants pour étudier plus précisément l'assainissement collectif. Les réflexions sur l'assainissement seront donc transmises à la Communauté de Communes de Bray sur Seine qui détient la compétence concernant les travaux d'assainissement.

INONDATIONS – EAUX PLUVIALES

Enfin, en ce qui concerne les inondations d'eaux pluviales, le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que l'ensemble des participants à la réunion souhaite, de manière pratique, que les eaux descendantes soient captées en amont et déviées dans les parcelles agricoles avant de saturer la voirie communale.

Des dos d'âne aux entrées du village (Chemin de la Fontaine au Bois et Chemin Mollandin) devront être installés.

COMMISSION DES IMPOTS

Le Maire après s'être informé auprès de l'interlocuteur local concernant la commission des impôts, informe les membres du Conseil Municipal de la procédure à suivre pour nommer les membres de la commission des impôts. Il rappelle donc que le Conseil Municipal doit proposer 24 membres au total (parité entre les hommes et les femmes), et parmi ces membres, s'il y a plus de 100 hectares de bois sur la Commune, doit figurer un titulaire propriétaire de bois et un suppléant propriétaire de bois. Il précise que le Conseil Municipal peut désigner ces personnes sans avoir leur avis au préalable. Une fois que la présente délibération revient visée par les services de la Sous-Préfecture, elle doit être adressée à la Division des Affaires Fiscales et Foncières à Melun qui ensuite transmettra à la Commune les Membres titulaires et suppléants définitifs (12 parmi les 24 soit 6 titulaires et 6 suppléants) pour la Commission des Impôts.

Les personnes proposées sont les suivantes :

- | | |
|---------------------------|------------------------|
| - BOKSA JEAN | - WELLHOFF EVA |
| - BOURGEOISAT JEAN-CLAUDE | - GIFFAULT ISABELLE |
| - BOURGOIN JEAN-MICHEL | - GROSDEMANGE BRIGITTE |
| - HENNEQUIN PATRICK | - BONNET MONIQUE |
| - ROCIPON JEAN | - GATELLIER FRANCOISE |
| - JUNILLON CLAUDE | - BOURGEOISAT DENISE |
| - DARIDAN JEROME | - TAVOLETTA NATHALIE |
| - LEYMAN GERARD | - BOUKOUR FATIMA |
| - DUBUCQ JEAN-NOEL | - SIMARD SYLVIE |
| - MARNEAU DIDIER | - VIEIRA NEVES PAULA |
| - BOUDIGNAT PATRICE | - BOUCHE CLAUDINE |
| - BOUDIGNAT GERMAIN | - CASTANIER CHRISTIANE |

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité.**

11 VOIX POUR

CARTE COMMUNALE

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la personne en charge de vérifier l'élaboration d'une carte communale au service de Préfecture de Melun lui a fait part que le projet de la carte communale approuvée par le Conseil Municipal en date du 8 février 2008 a retenu quelques observations des services concernées et que celle-ci va être retournée à la mairie pour modifications à apporter. Le Maire rappelle le prix d'une enquête publique soit environ 1000€.

Enfin, le Maire dit qu'il serait peut être souhaitable de revoir le projet de carte communale et de comparer cette procédure à celle d'un PLU qui est plus onéreux mais qui peut permettre à la Commune de fixer un certain nombre de règles lors des constructions à venir sur le village. Il rappelle également qu'une étude plus approfondie est nécessaire pour le choix définitif de la Commune. Il propose donc d'inviter l'urbaniste Monsieur HENDERYCKSEN, en charge de l'élaboration de la carte communale afin d'avoir plus de précisions sur ces deux solutions.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité**.

11 VOIX POUR

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal un courrier en date du 7 avril 2008 émanant du Trésor Public concernant l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor chargé des fonctions de receveurs des communes

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/879 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet,

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** d'allouer une indemnité de conseil aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes.

11 VOIX POUR

SOCIETE DE CHASSE

Le Maire lit aux Membres du Conseil Municipal un courrier en date du 13 avril 2008 émanant de la Société de chasse de Melz-sur-Seine qui propose de louer les terres et bois appartenant à la Commune pour les saisons à venir. Le prix de location serait donc de 4.50€ pour les terres et de 18.50€ pour les bois.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de louer les terres et bois de la Commune au tarif susvisé ci-dessus à la Société de Chasse représentée par son Président, Monsieur Gérard MANDON.

11 VOIX POUR

VENTE DE PARCELLES COMMUNALES PAR LA SAFER

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2007, une délibération a été prise pour que les parcelles ZA 3 – ZB 36 – ZB 52 – ZB 15 – ZD 18 – ZD 28 – ZE 2 et ZN 15 pour une contenance totale de 4.84 hectares soient vendues par la Commune au profit de la SAFER. Le prix n'ayant pas été indiqué sur la délibération du 24 septembre 2007, le notaire en charge des ventes a demandé une délibération fixant le prix de vente de ces parcelles. Celles-ci seront donc vendues à hauteur de 3000.00€uros l'hectare, ce qui fait la somme totale de 14 520€uros pour la contenance totale de 4.84 hectares (4.84 X 3000 = 14 520).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de vendre ces parcelles au profit de la SAFER pour la somme totale de 14520 €uros.

11 VOIX POUR

DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT SCOLAIRE DE LA REGION DE PROVINS.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un courrier en date du 15 avril émanant de la Sous-Préfecture a fait l'observation suivante :

La Commune doit procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour ce Syndicat mais lors du Conseil Municipal du 23 mars 2008 lorsque le Conseil a procédé à l'élection des délégués à ce Syndicat, deux délégués titulaires ont été élus, de ce fait la présente délibération annule et remplace celle en date du 23 mars.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer les personnes suivantes :

- Délégué titulaire : Jérôme DARIDAN
- Délégué suppléant : Nathalie TAVOLETTA

11 VOIX POUR

DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA SEINE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un courrier en date du 15 avril émanant de la Sous-Préfecture a fait l'observation suivante :

La Commune doit procéder à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour ce Syndicat mais lors du Conseil Municipal du 23 mars 2008 lorsque le Conseil a procédé à l'élection des délégués, deux délégués titulaires et un délégué suppléant ont été élus, de ce fait la présente délibération annule et remplace celle en date du 23 mars.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer les personnes suivantes :

- Délégués titulaires : Hervé MANDON et Jean-Pierre ROCIPON
- Délégués suppléants : Dominique GAUFILLIER et Patrice BOUDIGNAT

11 VOIX POUR

USINE DU CŒUR – SERVICE DE COLLECTE D'ENCOMBRANTS A LA DEMANDE

Le Maire rappelle que l'Usine du Cœur (société privée) peut procéder au retrait des encombrants sur la commune à la demande des administrés pour un coût forfaitaire de 10€ le M3 et qu'une lettre du SMETOM expliquant les démarches a été distribuée à tous les habitants du village.

PORTE DE SECOURS ECOLE

Le Maire fait part de la visite de Monsieur JORAND concernant le changement de la porte d'issue de secours de l'école afin qu'un devis soit établi et précise que d'autres devis seront demandés afin que le Conseil Municipal puisse retenir la meilleure offre.

PORTE DES TOILETTES DE L'ECOLE

Monsieur Jérôme DARIDAN intervient pour faire part aux Membres du Conseil Municipal que la porte des toilettes de l'école est vétuste et qu'il serait nécessaire de procéder à son changement. Il demande donc à l'Assemblée d'y réfléchir pour pouvoir prendre une décision lors du prochain Conseil Municipal.

ABRI BUS SUR LE PARKING DU STADE

Monsieur Jérôme DARIDAN rappelle également aux Membres du Conseil Municipal qu'il serait nécessaire qu'un abri bus soit installé sur le stade de Blunay pour la rentrée de septembre 2008. Des devis vont donc être demandés. Affaire à suivre.

AIDE AUX DEVOIRS POUR SEPTEMBRE

Monsieur Jérôme DARIDAN dit aux membres du Conseil Municipal que l'aide aux devoirs pour la rentrée de septembre devrait être étudiée dès maintenant afin que celle-ci soit mise en place dès la rentrée.

COMPTE-RENDU RAPIDE DE L'INTERVENTION DE MR GRANDJEAN ARCHITECTE DU CAUE

Le 25 avril 2008, Monsieur GRANDJEAN est venu visiter l'école pour apporter son aide et son concours sur ce qui pourrait être réalisable par la Commune afin de rénover la cours de l'école.

Dans un premier temps, les murs en parpaings pourraient être enduits.

Une étude plus approfondie permettrait d'intégrer la cour du Foyer Rural à la cour de l'école et un préau ouvert en prolongement du Foyer pourrait être réalisé. Affaire à suivre...

BULLETIN MUNICIPAL

Le Conseil Municipal propose que le premier bulletin municipal soit rédigé sur la première quinzaine de juin afin d'informer les habitants du village sur les manifestations à venir et également divers renseignements concernant le village.

VISITE DU SOUS-PREFET

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Thierry BARON, Sous-Préfet de Provins viendra effectuer une visite sur la Commune, le 12 juin 2008 à 16H30.

Il invite toutes celles et ceux, qui seront disponibles, pour assister à cette première rencontre.

SECURITE DANS LA GRAND'RUE DE BLUNAY

Le Maire rappelle que la pose des stops a diminué la vitesse excessive dans la Grand'Rue de Blunay pendant environ le premier mois, mais qu'actuellement la vitesse est à nouveau excessive et propose à chacun de réfléchir sur d'autres solutions pour empêcher les automobilistes de traverser la Grand'Rue à vive allure. Un panneau 30Km est évoqué, un panneau préventif concernant le passage d'enfants également, enfin l'étude de pose de stops à l'intersection de la rue du chemin neuf et de la place Vanhoutte... Rien ne sera décidé, mais cette affaire est à suivre car il est primordial de parvenir à réduire la vitesse sur la Grand'Rue de Blunay.

LECTURE DE L'IMPUTATION 6232 (Fêtes et Cérémonies)

Lors de la présentation du budget de la Commune, certaines personnes se sont interrogées sur le fait que le poste 6232 (Fêtes et Cérémonies) ait été réduit. Le Maire a donc souhaité lire en public les dépenses effectuées en 2007, afin de démontrer que celui-ci pouvait être restreint et affecté à des postes plus utiles.

12/01/2007	Carte de vœux	Imprimerie Provins	192.56€
12/01/2007	Fleurs repas des anciens	Banry	112.23€
02/02/2007	Pot de fleurs pour Cérémonie	Banry	8.96€
02/02/2007	Courses Pot de fin d'année	Intermarché	71.51€
02/02/2007	Plante déco fin d'année	Banry	10.80€
26/02/2007	Champagne pour Cérémonies	Chassenay d'Arce	580.80€
26/02/2007	Divers achats Pot début d'année	Intermarché	257.33€
07/04/2007	Fleurs pour Cérémonie	Banry	28.08€
24/04/2008	Fleurs pour Cérémonie	Banry	72.54€
24/04/2007	Moquettes pour Cérémonies	Provins Moquette	71.70€
24/04/2007	Lots pour le 14 juillet	Gifi	105.27€
14/05/2007	Achats vin d'honneur 8 mai	Intermarché	65.77€
04/06/2007	Fleurs Cérémonie 8 mai	Banry	20.70€
04/06/2007	Gerbe 8 mai	Banry	135.00€
23/07/2007	Lots pour 14 juillet	Gifi	257.30€
28/08/2007	Gerbe pour Cérémonie	Banry	45.00€
28/08/2007	Panier mariage CHASSE	Banry	36.00€
28/08/2007	Lots pour le 14 juillet	Intermarché	237.71€
28/08/2007	Panier mariage BARREY	Banry	36.00€
08/10/2007	Panier mariage LAFONTAINE	Banry	36.00€

19/10/2007	Repas Conseil Municipal	Intermarché	110.77€
30/10/2007	Achats pour Cérémonie	Intermarché	196.00€
13/11/2007	Gerbe Cérémonie St-Michel	Banry	90.00€
29/11/2007	Champagne repas des anciens	Chassenay d'Arce	839.16€
11/12/2007	Coussin deuil	Banry	54.00€
		TOTAL	3671.19€

JURY CRIMINEL TIRAGE AU SORT

Le Maire présente un courrier émanant de la mairie de Villiers St Georges informant les Communes qu'il allait être procédé au tirage au sort du Jury Criminel le 26 mai 2008 à 18 Heures. Afin qu'une personne de la Commune puisse être tirée au sort, il est obligatoire qu'un représentant de la Commune assiste à cette réunion, dans le cas inverse, si aucune personne ne se rend à cette réunion, aucun habitant de la Commune, ne sera tiré au sort.

Le Maire propose donc de réfléchir sur ce sujet et invite toute personne susceptible de pouvoir assister à cette réunion pour que la Commune soit représentée.

FÊTE DES VOISINS

Monsieur Pape DIOUF intervient pour proposer la mise en place d'une Fête des Voisins qui se fait déjà dans de nombreuses communes. A cette proposition, le Conseil Municipal est totalement favorable mais rappelle que celle-ci doit être organisée par des personnes volontaires sur la Commune et non par le Conseil Municipal.

Plus aucune question n'ayant été posée, la séance est levée à 22H05

Le Maire,
Patrice BOUDIGNAT

Les Adjointes au Maire,
Sylvie LEYMAN

Jean-Pierre ROCIPON

Jérôme DARIDAN

Les Conseillers Municipaux,
Pape DIOUF

Françoise GATELLIER

Dominique GAUFILLIER

Hervé MANDON

Rodolphe RENAI

Nathalie TAVOLETTA

(Absent et représenté par P. BOUDIGNAT)

Mercedes TIMOTHEE

